

## « L'HYMNE DE NOS CAMPAGNES », ESSAIS : ON CONNAIT LA CHANSON



En 2019 se sont mis en place les nouveaux rythmes de shifts (le travail en équipe) issus du nouvel accord ATT (appelé dorénavant TEE), signé par FO et CFE-CGC.

Le CHSCT a lancé une expertise, qui confirme que certains rythmes sont illégaux (non-respect du repos hebdomadaire pour le continu 4 équipes et le 2\*9). Cette expertise émet de nombreuses préconisations reprises par le CHSCT.

La Direction propose un nouveau rythme en continu, avec des semaines qui vont jusqu'à 51h travaillées par semaine ! Certains salariés n'ont aucun week-end libre pendant plusieurs mois ! Le CHSCT et le CE ont voté « défavorable ». La Direction persiste pourtant dans ces rythmes au mépris de la loi et de la santé des salariés

*Si tu vis en horaires décalés, nous te dédions ce poème,  
En espérant qu'au fond de tes yeux fatigués, Tu puisses y voir une lueur d'espoir  
Hé man, faut faire la part des choses /Il est grand temps de faire une pause  
De troquer cette vie morose /Contre le parfum d'une rose*

Trop de boulot, c'est not' syndrome  
Partout la même odeur de zone  
Plus rien n'agite tes neurones  
Pas même la prime que tu as en aumône  
Pour un monde meilleur, prends-toi en main  
Bouge-toi : à plusieurs, c'est mieux qu'à 1  
Ne crois pas celui qui dit que tu n'es rien  
Et sois le premier à chanter ce refrain

*refrain*

*C'est l'hymne de nos campagnes,  
De nos galères, de notre poigne  
De la vie, man, du monde salarial  
Crie-le bien fort,  
use tes cordes vocales !*



*A ceux qui imposent ces rythmes inhumains et illégaux*

Tu décides pour nous sans gêne  
Et oublies trop la condition humaine  
Les contrats et l'activité que l'on mène  
Méritent-ils les coups de stress qui nous saignent ?  
Lève la tête, regarde mon recueil  
D'horaires décalés en trompe-l'œil  
Que ne compense pas mon portefeuille  
La raison vacille, on va droit à l'écueil

Peut-être que tu as envie d'en rire  
Mais si l'EBIT, c'est ton avenir  
Dis-toi que c'est ma corvée qui fait que l'on t'admire  
Pour toi, 23h ce n'est pas du travail de nuit  
Sauf qu'à 23h, toi, tu es déjà au lit  
Ma famille et moi ne sommes pas préparés  
Pour les rythmes qui nous sont imposés

J'aimerais pour tous les métallos  
Que tu captes le message de mes mots  
Car un peu d'air, un brin d'idéaux  
Servira la croissance de ce rafiot

Si la nature de nos activités impose du travail atypique, la CGT revendique

- **Le respect du droit du travail**
- **La prise en compte de l'avis des salariés** (qui pour certains n'en peuvent plus),
- **Le strict respect du volontariat** alors que le nouvel accord peut imposer ces rythmes à tous.

La direction a les moyens financiers d'embaucher pour cela

## VÉRIFIEZ-VOUS VOTRE FICHE DE PAIE ?

Depuis la mise en place du nouveau statut social en janvier 2019, les changements qui ont eu un impact sur les fiches de paie ont été nombreux :

**augmentation des cotisations santé** avec des compensations pour les ex-Cassidian et les ex-Intespace, **nouveaux taux de cotisation retraite et fusion des régimes AGIRC-ARCCO**, **augmentation du temps de travail**, choix d'un nouveau forfait jours, **congés d'âge, imposition à la source....**

Sur certains points, Airbus Defence & Space ne respecte pas les nouveaux accords !

La CGT a vérifié méticuleusement chaque ligne des fiches de paie et a fait remonter tous les problèmes rencontrés à la direction et à l'AGPS (Reward Operations France). Il y en a beaucoup qui seront traités au cas par cas et ils ne sont pas tous évidents à déceler.

**La CGT se tient prête à défendre les droits des salariés par tous les moyens nécessaires**

### **Erreur du taux horaire des salariés mensuels ex Intespace.**

Tous ces salariés ont bénéficié d'une copieuse augmentation du temps de travail en passant de 32h à 35h (en réalité 37h40), mais d'une augmentation plus réduite. Pour une augmentation de **12%** (de 1440 à 1610h de travail), ils n'ont vu leurs rémunérations compensées que de **9%**.

### **Discrimination des salariés ex-Intespace de plus de 57 ans !**

Alors vous êtes concerné par une injustice manifeste dans l'accord de Statut Social 2019.

En effet, avec le nouveau mode de calcul des jours travaillés supplémentaires, les salariés concernés vont se retrouver avec un appointement qui n'augmente pas en 2019 alors qu'ils vont travailler 1 à 3 jours (ou plus) de plus par an. La CGT suit l'affaire de près et a demandé à la direction de revoir son mode de calcul afin de ne pas discriminer ces salariés.

**Venez nous rencontrer pour constituer un collectif et obtenir gain de cause.**

### **Non-respect de la négociation du statut social pour les ex-Intespace au forfait jour**

Contrairement à ce qui été prévu lors de la négociation de statut social, la direction ne compense pas la perte des 3 jours offerts dans l'accord Intespace (art 2.7)

En 2019, c'est donc 3 jours en plus par an sans compensation. Inacceptable pour la CGT.

### **Non-respect de l'accord de Protection sociale pour tous les Salariés ex-Intespace**

Vous subissez une augmentation importante de votre cotisation santé. L'accord précise que 25% de l'écart entre 2018 et 2019 des cotisations santé doivent être intégrés à l'appointement mensuel. La direction a décidé unilatéralement de ne pas appliquer cette mesure pour les rémunérations brutes annuelles supérieures à 40000€.

### **Salariés mensuels au coefficient 5.1 oubliés**

Le précédent statut social prévoyait une augmentation de rémunération lors du passage de 5.1 à 5.2. Une augmentation de 3% est maintenant prévue dans le statut social applicable en 2019 uniquement lors du passage en position 5. Du coup, les salariés déjà 5.1 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne bénéficieront jamais de cette augmentation. La CGT demande que cette injustice soit réparée en augmentant de 3% tous les salariés 5.1 au 31 décembre 2018.